



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 19 septembre 2012 à 20 h en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

- M^{mes} Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité
Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
- MM. Jean-Sébastien Barriault, maire de Les Méchins
Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Claude Canuel, maire de Matane
Roger Collin, maire suppléant de Saint-Ulric
Yvan Côté, maire de Sainte-Paule
Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Thibodeau, préfet, et maire de Saint-Ulric. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire de direction et adjointe au greffe, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 h.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Rencontre : Présentation de la SOLIDE par madame Johanne Fortin, conseillère aux entreprises du CLD de La Matanie (19 h);
- 4- Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Matane tenue le 15 août 2012;
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 4 septembre 2012;
 - 4.3 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 4 septembre 2012;
- 5- Dossiers régionaux :
 - 5.1 Suivi des dossiers;
 - 5.2 Demande d'appui de la municipalité de Baie-des-Sables – Clinique sans rendez-vous au CLSC, point de services de Baie-des-Sables;
 - 5.3 Demande d'aide financière pour le brunch-colloque annuel du Centre régional d'établissement en agriculture (CRÉA) Bas-Saint-Laurent / Inscription colloque sous le thème Le choc des générations, l'impact sur la réussite de l'intégration de la relève, le 11 novembre 2012 à Rimouski;
 - 5.4 Réforme de l'assurance-emploi;
 - 5.5 Félicitations au député monsieur Pascal Bérubé;
- 6- Administration générale et développement économique :
 - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
 - 6.1.1 Service d'évaluation foncière;
 - 6.1.2 Service d'inspection et d'émission des permis;
 - 6.1.3 Service d'urbanisme / plans et réglementation;
 - 6.1.4 Service régional de sécurité incendie;
 - 6.1.5 MRC de Matane – compétences communes;
 - 6.1.6 TPI de la MRC de Matane;
 - 6.1.7 TNO de la MRC de Matane;
 - 6.1.8 Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
 - 6.2 Édifice de La Matanie :
 - 6.2.1 Autorisation paiement – DESSAU;



No de résolution
ou annotation

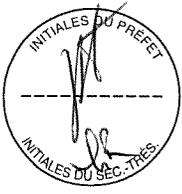
Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 6.2.2 Autorisation paiement – Plomberie G.D. Gauthier inc.;
- 6.2.3 Autorisation paiement – Serrurier Fillion inc.;
- 6.2.4 Autorisation paiement – Allan Blais, arpenteur-géomètre inc.;
- 6.3 État des activités financières au 30 juin 2012 – Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
- 6.4 Autorisation paiements – Sani-Manic inc. – Contrat de vidange de fosses septiques pour les secteurs de Petit-Matane, Matane et Saint-Jérôme, année 2012;
- 6.5 Avis de motion et projet de règlement intitulé Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Matane;
- 6.6 Employés désignés – Entente administrative concernant la communication de renseignements avec la Société de l'assurance automobile du Québec (S.A.A.Q.);
- 6.7 Demande d'appui – Résolution numéro C.M. 2012-08-16 de la MRC de Pontiac – Nouvelle norme pour la construction de ponts;
- 6.8 Commission de toponymie – Avis favorable sur le nom « La Matanie »;
- 6.9 Autorisation paiement 3^e versement – Ville de Matane – Partage des coûts pour les équipements et infrastructures à vocation régionale pour 2012;
- 6.10 Demande d'appui de la MRC du Rocher-Percé – Reconduction du Programme d'aide financière aux MRC;
- 6.11 Autorisation paiement – CLD de La Matanie – 2^e versement de la contribution des municipalités, pour l'année 2012;
- 6.12 Autorisation paiement – Groupe Ultima inc. – avenants à la police d'assurance;
- 6.13 Suivi de la résolution numéro 491-07-12 – Surplus de matériel;
- 7- Évaluation foncière :
 - 7.1 Autorisation paiement – Groupe de géomatique Azimut inc. – Abonnement service de diffusion GONet et mise à jour des matrices graphiques et des rôles d'évaluation foncière;
- 8- Aménagement et Urbanisme :
 - 8.1 Programmes Rénovillage et de rénovation d'urgence – Majoration de la valeur maximale des résidences admissibles;
 - 8.2 Nomination de madame Manon Perreault et de monsieur Olivier Banville comme substitut :
 - 8.2.1 Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie;
 - 8.2.2 Comité ZIP (Zone d'Intervention Prioritaire) du Sud-de-l'Estuaire;
 - 8.2.3 Comité de vigilance du L.E.T. lieu d'enfouissement technique (L.E.T.);
 - 8.3 Congrès annuel de l'Association des biologistes du Québec, les 22 et 23 novembre 2012 à Boucherville;
 - 8.4 Colloque québécois sur les parcs régionaux, les 27 et 28 novembre 2012 dans les Cantons-de-l'Est;
- 9- Génie forestier :
 - 9.1 Autorisation paiement #4 et final de 2012 (Récolte 2011) – Transport Jean-Claude Charette inc.;
 - 9.2 Autorisation paiement #3 et final pour le bois de 2011 – SER des Monts;
 - 9.3 Autorisation paiement final (2^e versement de 50 %) Activa environnement inc. – Mandat « Étude pour le déploiement d'une forêt de proximité dans la MRC de Matane »;
 - 9.4 Mémoire de la MRC de Matane – Aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL);
- 10- Matières résiduelles : ---
- 11- Sécurité publique :
 - 11.1 Service régional de sécurité incendie :
 - 11.1.1 Compte-rendu mai, juin, juillet et août 2012;
 - 11.1.2 Autorisation disposition d'actifs en faveur des municipalités;
 - 11.1.3 Autorisation disposition véhicule remisé (citerne GMC 1981);
- 12- Période de questions;
- 13- Varia;
- 14- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 593-09-12

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant le sujet suivant et en laissant le point Varia ouvert :

5.6 « Dossier SOLIDE ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 594-09-12

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 15 AOÛT 2012**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 août 2012 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 août 2012 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 595-09-12

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 4 SEPTEMBRE
2012**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 4 septembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 4 septembre 2012 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 596-09-12

**ENTÉRINER LES DÉCISIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF LORS
DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 4 SEPTEMBRE 2012**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 4 septembre 2012 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 4 septembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 597-09-12

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES – DEMANDE EN VUE D’OBTENIR UNE CLINIQUE SANS RENDEZ-VOUS AU POINT DE SERVICES DU CLSC À BAIE-DES-SABLES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2012-163 de la municipalité de Baie-des-Sables demandant au Centre de santé et services sociaux (CSSS) de Matane d’implanter une clinique sans rendez-vous au point de services du CLSC à Baie-des-Sables;

CONSIDÉRANT QUE des services élargis éviteraient des déplacements à l’extérieur pour les usagers et, particulièrement, les personnes âgées et allégeraient les services d’urgence des CSSS;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l’unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane appuie les démarches de la municipalité de Baie-des-Sables en vue d’obtenir une clinique sans rendez-vous au point de services du CLSC à Baie-des-Sables;

QUE cette résolution d’appui soit transmise à la municipalité de Baie-des-Sables.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 598-09-12

DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE POUR LE BRUNCH-COLLOQUE ANNUEL DU CENTRE RÉGIONAL D’ÉTABLISSEMENT EN AGRICULTURE (CRÉA) BAS-SAINT-LAURENT / INSCRIPTION COLLOQUE SOUS LE THÈME *LE CHOC DES GÉNÉRATIONS, L’IMPACT SUR LA RÉUSSITE DE L’INTÉGRATION DE LA RELÈVE*, LE 11 NOVEMBRE 2012 À RIMOUSKI

CONSIDÉRANT la demande d’aide financière du Centre régional d’établissement en agriculture (CRÉA) Bas-Saint-Laurent pour le brunch-colloque annuel qui se tiendra le 11 novembre 2012 à Rimouski;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l’unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane mandate le préfet pour transmettre une réponse au président du CRÉA BSL afin de lui signifier qu’aucune somme n’est prévue au budget à cet effet.

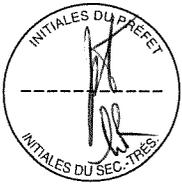
ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 599-09-12

RÉFORME DE L’ASSURANCE-EMPLOI – IMPACT SUR LES SERVICES MUNICIPAUX ET LES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la réforme de l’assurance-emploi mise en place par le gouvernement Harper, élargit la notion d’emploi convenable;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement sépare les chômeurs en trois catégories : les travailleurs de longue date (rarement recours au programme), les prestataires occasionnels et les prestataires fréquents (saisonniers);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT l'importance des travailleurs saisonniers pour l'économie de nos régions;

CONSIDÉRANT QUE la saison estivale et touristique se termine et que les travailleurs saisonniers demeurent dans l'incertitude et se demandent quelles seront les conséquences de la réforme du programme d'assurance-emploi sur leur avenir;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs petites municipalités font appel à des travailleurs saisonniers pour les travaux d'entretien d'été et que ceux-ci sont mis-à-pied à l'automne, la taille et la situation financière de la municipalité ne leur permettant pas d'offrir des emplois à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travailleurs saisonniers font partie des services de sécurité incendie des municipalités et des MRC, comme pompiers à temps partiel souvent désignés à tort comme « pompier volontaire »;

CONSIDÉRANT QUE ces personnes sont appelées occasionnellement par les municipalités durant leur période de chômage, quelques fois pour une journée ou deux dans le cas des employés municipaux et quelques heures dans le cas des pompiers à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travailleurs saisonniers faisant partie des services de sécurité incendie sont inévitablement appelés durant leur période de chômage pour répondre à des appels d'urgence en cas d'accident ou d'incendie, pour poursuivre le programme de formation « Pompier I » et les entraînements obligatoires;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles règles applicables en matière d'assurance-emploi, en ce qui concerne le traitement des gains pour du travail effectué en période de chômage et de la prestation d'assurance-emploi versée, feront en sorte de rendre plus difficile l'obtention de services occasionnels et ne favoriseront pas la disponibilité des personnes pour les services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles règles applicables en matière d'assurance-emploi feront également en sorte de rendre plus difficile le recrutement et la rétention des travailleurs saisonniers pour occuper des postes de pompier à temps partiel dans les services de sécurité incendie des municipalités et des MRC;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles règles applicables en matière d'assurance-emploi feront également en sorte de rendre plus difficile le recours à des employés surnuméraires et sur appel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane demande au gouvernement fédéral de moduler le programme d'assurance-emploi pour tenir compte du caractère névralgique des services rendus par les employés municipaux occasionnels affectés aux services essentiels tels le combat des incendies, le déneigement et l'approvisionnement en eau potable;

QU'une copie de la présente soit transmise à madame Diane Finley, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences Canada, à monsieur Jean-François Fortin, député fédéral de la circonscription de Haute-Gaspésie-La Mitis-Matane-Matapédia, à madame Agnès Maltais, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, monsieur Pascal Bérubé, ministre délégué au Tourisme, responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et député provincial de la circonscription de Matane-Matapédia, ainsi qu'à monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 600-09-12

FÉLICITATIONS À MONSIEUR PASCAL BÉRUBÉ

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pascal Bérubé, a obtenu un troisième mandat consécutif comme député, dont celui du nouveau comté de Matane-Matapédia;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bérubé a été nommé ministre délégué au Tourisme et responsable de la région du Bas-Saint-Laurent au sein du cabinet du nouveau gouvernement péquiste de madame Pauline Marois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

QUE les membres Conseil de la MRC de Matane félicitent chaleureusement monsieur Pascal Bérubé pour sa réélection pour un troisième mandat ainsi que pour sa nomination comme Ministre;

DE mandater le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, pour lui transmettre une lettre à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 601-09-12

DOSSIER SOLIDE/ FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS)

CONSIDÉRANT QUE suite à une rencontre tenue le 18 avril 2012, avec monsieur Éric Desaulniers, représentant des Fonds locaux de solidarité FTQ, les membres du Conseil ont résolu (résolution 276-04-12) de mandater le CLD de La Matanie afin d'examiner les possibilités, les options de financement, les meilleures pratiques et préparer un plan de relance et de réorganisation de la SOLIDE en collaboration avec les partenaires du milieu et le représentant du Fonds local de solidarité;

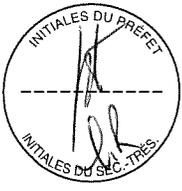
CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC ont rencontré mesdames Hélène Gagné directrice générale, et Johanne Fortin, conseillère aux entreprises du CLD de La Matanie, et que celles-ci leur ont présenté l'analyse du dossier SOLIDE et des différentes options pour la mise en place du Fonds local de solidarité (FLS);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Matane reconnaît la contribution de la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) dès la mise en place initiale de la SOLIDE de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil reconnaît le rôle de la SOLIDE depuis 1995, l'implication de la SADC dans la gestion et la contribution de la SOLIDE de la MRC de Matane pour près de 1,5 million de dollars d'investissements dans 42 projets dont la valeur a totalisé plus de 20,5 millions de dollars et a permis la création et le maintien de 658 emplois;

CONSIDÉRANT les nouvelles modalités mises de l'avant par la FQM et la FTQ pour favoriser la mise en place de Fonds locaux de solidarité (FLS) FTQ et d'en confier la gestion aux CLD;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, 61 fonds ont déjà été transférés vers les CLD et que le Fonds de Solidarité FTQ propose la même démarche pour la SOLIDE de la MRC de Matane;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT QUE suite aux discussions avec les intervenantes du CLD, l'offre FLS-FTQ de conversion de prêt a été majorée à 195 000 \$ alors qu'elle était initialement de 99 600 \$ et les nouveaux investissements du milieu ramenés à 57 518 \$ au lieu de 152 518 \$;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la relance et la réorganisation de la SOLIDE tous les partenaires initiaux devront confirmer le maintien de leurs contributions initiales ou que celles-ci devront être remplacées par une contribution équivalente par le milieu;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Matane reconnaît que la mise en place du Fonds local de solidarité (FLS) représenterait un avantage indéniable pour le milieu qui pourrait bénéficier d'une source additionnelle de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane mandate le CLD de La Matanie afin d'initier les démarches de relance et de réorganisation de la SOLIDE et la recherche de partenaires financiers;

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise le transfert et la mise en place d'un nouveau fonds du Fonds local de solidarité (FLS) au CLD de La Matanie;

QUE les démarches soient effectuées en collaboration avec le conseil d'administration de la SOLIDE, les représentants de la SADC et du CLD de La Matanie et en présence du préfet, monsieur Pierre Thibodeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 602-09-12

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 AOÛT AU 14 SEPTEMBRE 2012 – SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

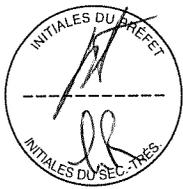
IL est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2012 au montant de 12 880,01 \$, la liste des chèques émis au montant de 2 539,27 \$, les salaires payés du 29-07-2012 au 8-09-2012 au montant de 29 347,20 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 7 356,85 \$, représentant un grand total de 52 123,33 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 10 août au 14 septembre 2012 pour le Service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 603-09-12

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 10 AOÛT AU 14 SEPTEMBRE 2012 – SERVICE
D'URBANISME / INSPECTION ET ÉMISSION DES PERMIS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2012 au montant de 1 365,92 \$, la liste des chèques émis au montant de 3 232,20 \$, les salaires payés du 29-07-2012 au 8-09-2012 au montant de 24 042,35 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 5 206,44 \$, représentant un grand total de 33 846,91 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 10 août au 14 septembre 2012 pour le Service d'urbanisme / inspection et émission des permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 604-09-12

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 10 AOÛT AU 14 SEPTEMBRE 2012 – SERVICE
D'URBANISME / PLANS ET RÉGLEMENTATION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des chèques émis au montant de 230,04 \$, les salaires payés du 29-07-2012 au 8-09-2012 au montant de 4 212,09 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 945,53 \$, représentant un grand total de 5 387,66 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 10 août au 14 septembre 2012 pour le Service d'urbanisme / plans et réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 605-09-12

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 10 AOÛT AU 14 SEPTEMBRE 2012 –
RE : SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE
MATANE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

IL est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2012 au montant de 5 041,11 \$, la liste des chèques émis au montant de 19 204,19 \$, les salaires payés du 29-07-2012 au 8-09-2012 au montant de 31 891,03 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 4 341,74 \$, représentant un grand total de 60 478,07 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 10 août au 14 septembre 2012 pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 606-09-12

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 AOÛT AU 14 SEPTEMBRE 2012 – RE : MRC DE MATANE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2012 au montant de 29 779,74 \$, la liste des chèques émis au montant de 233 664,91 \$, les salaires payés du 29-07-2012 au 8-09-2012 au montant de 68 152,33 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 12 733,01 \$, représentant un grand total de 344 329,99 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 10 août au 14 septembre 2012 pour la MRC de Matane – compétences communes à toutes les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

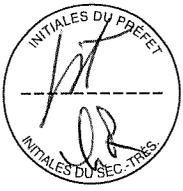
RÉSOLUTION 607-09-12

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 AOÛT AU 14 SEPTEMBRE 2012 – RE : TPI DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2012 au montant de 2 308,03 \$, les salaires payés du 29-07-2012 au 8-09-2012 au montant de 4 161,20 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

1 065,40 \$, représentant un grand total de 7 534,63 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 10 août au 14 septembre 2012 pour les TPI de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 608-09-12

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 AOÛT AU 14 SEPTEMBRE 2012 – RE : TNO DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2012 au montant de 1 972,23 \$, les salaires payés du 29-07-2012 au 8-09-2012 au montant de 2 528,38 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 517,31 \$, représentant un grand total de 5 017,92 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 10 août au 14 septembre 2012 pour le TNO de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 609-09-12

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 10 AOÛT AU 14 SEPTEMBRE 2012 – RE : FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

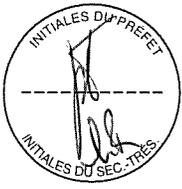
IL est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve les salaires payés du 29-07-2012 au 8-09-2012 au montant de 2 542,57 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 585,57 \$, représentant un grand total de 3 128,14 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 10 août au 14 septembre 2012 pour le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 610-09-12

ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION PAIEMENT *DESSAU* – TRAVAUX D'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 653-11-10 acceptant la soumission de *DESSAU* au prix forfaitaire de 38 250 \$ plus les taxes applicables, et de confier le mandat des travaux d'ingénierie pour la préparation des plans, devis et documents requis pour la réalisation des travaux de rénovation et de réaménagement et le suivi des travaux (5 à 6 visites sur 10 à 12 semaines) pour l'Édifice de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 38 250 \$ plus les taxes applicables prévu initialement a été atteint et que les travaux débutés en juin 2011 ne sont pas terminés;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier et l'émission en date du 18 novembre 2011, de 15 directives de chantier en mécanique/électricité et de 7 directives de chantiers en structures, et la facturation au taux horaire des honoraires professionnels supplémentaires pour la préparation desdites directives de chantier;

CONSIDÉRANT la facture numéro 900025786 de *DESSAU* datée du 2012-08-21 pour la période du 18 janvier 2012 au 11 août 2012, relative à des honoraires supplémentaires, facturés au taux horaire, au montant de 15 400,50 \$ et de 1 184,23 \$ pour frais de déplacement, soit un total de 16 584,73 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des honoraires à *DESSAU* pour la facture numéro 900025786 au montant total de 19 068,30 \$ incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt 247-2010 modifié par le règlement numéro 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 611-09-12

ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION PAIEMENT HONORAIRES *PLOMBERIE G.D. GAUTHIER INC.*

CONSIDÉRANT la facture numéro 020675 de *Plomberie G.D. Gauthier inc.* datée du 2012-08-09 pour les travaux de raccord du drain de la climatisation au sous-sol, au montant de 205,64 \$ incluant le matériel, la main-d'œuvre et le déplacement plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des honoraires à *Plomberie G.D. Gauthier inc.* pour la facture numéro 020675 au montant total de 236,43\$ incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt 247-2010 modifié par le règlement numéro 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 612-09-12

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION PAIEMENT
HONORAIRES SERRURIER FILLION INC.**

CONSIDÉRANT la facture numéro 35554 de *Serrurier Fillion inc.* datée du 2012-08-14 pour l'achat de trois cylindres à mortaise (1 pouce de marque Prymus), au montant de 98,50 \$ l'unité plus les taxes applicables, pour les portes des entrées Saint-Pierre et Soucy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture numéro 35554 à *Serrurier Fillion inc.* au montant total de 339,76 \$ incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt 247-2010 modifié par le règlement numéro 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 613-09-12

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION PAIEMENT
HONORAIRES ALLAN BLAIS, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE INC.**

CONSIDÉRANT la facture de *Allan Blais, arpenteur-géomètre inc.* datée du 2012-08-14 relatives aux procédures de piquetage (158, rue Soucy, lot 2 752 817), au montant de 745 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture à *Allan Blais, arpenteur-géomètre inc.* datée du 2012-08-14 relatives aux procédures de piquetage (158, rue Soucy, lot 2 752 817), au montant total de 856,56 \$ incluant les taxes, à même le règlement d'emprunt 247-2010 modifié par le règlement numéro 247-1-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 614-09-12

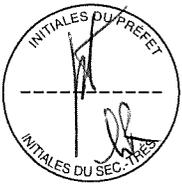
**AUTORISATION PAIEMENT – SANI-MANIC INC. – CONTRAT DE
VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES POUR LES SECTEURS DE PETIT-
MATANE, MATANE ET SAINT-JÉRÔME-DE-MATANE, ANNÉE 2012**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 633-11-09 confiant le mandat de vidange de fosses septique à Sani-Manic inc. pour les années 2010 à 2013 inclusivement;

CONSIDÉRANT la facture n° 024342 de Sani-Manic inc. relative au contrat de vidange de fosses septiques pour le secteur de Petit-Matane et Matane, année 2012, au montant de 67 155 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la facture n° 024212 de Sani-Manic inc. relative au contrat de vidange de fosses septiques pour le secteur de Saint-Jérôme-de-Matane, année 2012, au montant de 85 285 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

D'autoriser le paiement des factures à Sani-Manic inc. pour la vidange de fosses septiques, année 2012, pour les secteurs de Petit-Matane et Matane au montant de 77 211,46 \$ et Saint-Jérôme-de-Matane au montant de 98 056,43 \$, pour un montant total de 175 267,89 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion, avec dispense de lecture, est donné, conformément à l'article 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, par le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente un règlement intitulé *Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Matane*.

RÉSOLUTION 615-09-12

EMPLOYÉS DÉSIGNÉS – ENTENTE ADMINISTRATIVE CONCERNANT LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS AVEC LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (S.A.A.Q.)

CONSIDÉRANT QU'aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la MRC de Matane, il est nécessaire pour la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après "Société") de communiquer certains renseignements à la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de certaines dispositions du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., c. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1 et de certaines dispositions du *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25.1), notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire pour la MRC de Matane de communiquer certains renseignements à la Société;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, la MRC de Matane a signé une entente administrative concernant la communication de renseignements avec la Société;

CONSIDÉRANT QU'en cas d'absence de madame Line Ross, directrice générale, il y a lieu de désigner monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint, pour l'application de ladite entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente en fait partie intégrante;

QUE la MRC de Matane désigne pour l'application de ladite entente, madame Line Ross, directrice générale, ou en son absence monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société, qui pourra déléguer cette fonction à une ou plusieurs autre(s) personne(s) qu'elle ou il est chargé d'identifier;

QUE madame Line Ross ou en son absence monsieur Olivier Banville, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société, est aussi autorisé à accéder aux renseignements et, en conséquence, est autorisé à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 616-09-12

DEMANDE D'APPUI – RÉSOLUTION NUMÉRO C.M. 2012-08-16 DE LA MRC DE PONTIAC – NOUVELLE NORME POUR LA CONSTRUCTION DE PONTS

CONSIDÉRANT la résolution numéro C.M. 2012-08-16 de la MRC de Pontiac demandant au ministère des Ressources naturelles et de la Faune de rétablir un programme d'aide financière du type "Programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État à vocations faunique et multiressources" pour les utilisateurs des chemins sur les terres du domaine de l'État autres que l'industrie forestière;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) est propriétaire et gestionnaire pour le gouvernement du Québec des ponts situés sur les terres publiques et en assume la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE le MRNF a élaboré une norme pour toutes les interventions sur les ponts situés sur les terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT QUE la norme relative aux ponts sur les terres du domaine de l'État est élaborée en fonction des spécifications de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR-CSA), du Cahier des charges et devis généraux (C.C.D.G.) réalisé par le ministère des Transports du Québec (MTQ) et des manuels du MTQ;

CONSIDÉRANT QUE la norme relative aux ponts sur les terres du domaine de l'État ajoute des coûts supplémentaires pour les utilisateurs de ponts qui désirent en faire la réfection;

CONSIDÉRANT QUE les utilisateurs de ponts autres que l'industrie forestière n'ont accès à aucun programme d'aide financière de l'État pour la conception, la construction et la réfection de ponts sur les terres du domaine de l'État;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane appuie la MRC de Pontiac dans ses démarches auprès du MRNF demandant d'établir un programme d'aide financière pour le maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État à vocations faunique et multiressources pour les utilisateurs des chemins sur les terres du domaine de l'État autres que l'industrie forestière;

QUE cette résolution d'appui soit transmise à la MRC de Pontiac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Commission de toponymie – Avis favorable sur le nom « La Matanie »

RÉSOLUTION 617-09-12

AUTORISATION PAIEMENT 3^e VERSEMENT À LA VILLE DE MATANE – PARTAGE DES COÛTS POUR LES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES À VOCATION RÉGIONALE POUR 2012

CONSIDÉRANT la facture numéro 2012-000930 de la ville de Matane au montant de 62 205,68 \$ relativement au partage des coûts pour les équipements et infrastructures à vocation régionale pour 2012;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement à la ville de Matane du 3^e versement au montant de 62 205,68 \$ relativement au partage des coûts pour les équipements et infrastructures à vocation régionale pour 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 618-09-12

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ – RECONDUCTION DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la MRC du Rocher-Percé relativement à la reconduction du *Programme d'aide financière aux MRC*;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière aux MRC a fait l'objet de modifications en 2010-2011 et est inclus dans les discussions entourant le renouvellement de l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière aux MRC a pour but d'accorder une aide financière pour les dépenses de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de gestion du Programme d'aide financière aux MRC arrivera à échéance le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le MAMROT a mandaté la firme Bureau d'Interviewers Professionnels afin de réaliser un sondage auprès des MRC visant à connaître leurs besoins, leurs attentes et leur niveau de satisfaction;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est d'avis que ce sondage, administré en pleine période estivale n'était pas le moment opportun pour sonder adéquatement les MRC sur l'importance de cette subvention;

CONSIDÉRANT QUE la subvention accordée dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC est essentielle et qu'elle doit être maintenue et bonifiée afin de répondre à l'augmentation constante des responsabilités confiées par le gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane appuie la MRC du Rocher-Percé dans ses démarches et demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) de maintenir et bonifier la subvention dans la cadre du *Programme d'aide financière aux MRC* essentielle au fonctionnement de plusieurs MRC au Québec;

QUE copie de cette résolution soit transmise à la FQM, à l'ADGMRCQ et à la MRC du Rocher-Percé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 619-09-12

AUTORISATION PAIEMENT – CLD DE LA MATANIE – 2^E VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS POUR L'ANNÉE 2012

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière des municipalités au CLD de La Matanie est de 183 941 \$, pour l'année 2012;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT la facture du CLD de La Matanie concernant le deuxième versement provenant des municipalités de la MRC de Matane représentant un montant de 91 970,50 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le deuxième versement au CLD de La Matanie, de la contribution provenant des municipalités pour l'année financière 2012, soit un montant de 91 970,50 \$, dès que les versements seront reçus des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 620-09-12

AUTORISATION PAIEMENTS – GROUPE ULTIMA INC. – AVENANTS AUX POLICES D'ASSURANCE N° MMQP-03-MR0080 – MMQ LA MUNICIPALE ET N° BRMP-03-MR0080 – AXA ASSURANCES BRIS DE MACHINES

CONSIDÉRANT la facture n° 195430 du Groupe Ultima inc. relative à l'avenant à la police d'assurance n° MMQP-03-MR0080 de la MRC de Matane avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – La Municipale, au montant de 4 982 \$ taxes incluses, pour la période du 13 juillet 2012 au 25 avril 2013;

CONSIDÉRANT la facture n° 195431 du Groupe Ultima inc. relative à l'avenant à la police d'assurance n° BRMP-03-MR0080 de la MRC de Matane avec AXA Assurances – Bris de machines, au montant de 487 \$ taxes incluses, pour la période du 13 juillet 2012 au 25 avril 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise le paiement à Groupe Ultima inc. des factures n° 195430 et 195431 relatives aux avenants aux polices d'assurance n° MMQP-03-MR0080 avec MMQ – La Municipale et n° BRMP-03-MR0080 avec AXA Assurances – Bris de machines, au montant total de 5 469 \$ taxes incluses, pour la période du 13 juillet 2012 au 25 avril 2013 à 0 h 01;

QUE de ce montant, la somme de 857 \$ taxes incluses correspondant à la prime pour le Service régional de sécurité incendie soit assumée par les municipalités participantes;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 621-09-12

ÉVALUATION FONCIÈRE – AUTORISATION PAIEMENT – GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC. – FACTURE N° 4592 – ABONNEMENT SERVICE DE DIFFUSION GOnet ET MISE À JOUR DES MATRICES GRAPHIQUES ET DES RÔLES D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT les frais de diffusion de la matrice et de mise à jour des fichiers à diffuser, qui sont assumés par les municipalités participantes de la MRC de Matane et de La Haute-Gaspésie;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT la facture n° 4592 de Groupe de géomatique AZIMUT inc. :

Description		Total (\$)
ABONNEMENT AU SERVICE DE DIFFUSION GONet 2012 Période du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2012 MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ET MRC DE MATANE		
3 Abonnements mensuels GONet, version Intranet pour 15 utilisateurs concurrents (mois)	850,00	2 550,00
3 Abonnements mensuels GONet, version Internet pour grand public (mois)	400,00	1 200,00
6 Mises à jour de la matrice graphique et du rôle d'évaluation foncière pour les municipalités suivantes :	100,00	600,00
1. La Martre – juin 2012		
2. Saint-Maxime-du-Mont-Louis – juin 2012		
3. Cap-Chat – juin 2012		
4. Sainte-Anne-des-Monts – juin 2012		
5. Grosses-Roches – juin 2012		
6. Sainte-Félicité – mai 2012		
	Sous-total	4 350,00
	T.P.S.	217,50
	T.V.Q.	433,91
	Total	5 001,41

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture n° 4592 à Groupe de géomatique AZIMUT inc. pour un montant total de 5 001,41 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 622-09-12

MAJORATION DE LA VALEUR UNIFORMISÉE MAXIMALE DES RÉSIDENCES ADMISSIBLES AUX PROGRAMMES RÉNOVILLAGE ET DE RÉNOVATION D'URGENCE DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 623-11-09 du Conseil de la MRC de Matane autorisant la majoration de la valeur uniformisée des résidences admissibles aux programmes d'aide financière à la rénovation de la SHQ selon un calendrier s'échelonnant et augmentant de 60 000\$ en 2010-2011 à 72 000 \$ en 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation rapide de la valeur foncière des résidences restreint le bassin de propriétés admissibles aux programmes d'aide;

CONSIDÉRANT QUE malgré les besoins réels, les ménages ayant de bas revenus ne parviennent pas à se qualifier auxdits programmes;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de dossiers soumis au programme Rénovillage est insuffisant pour distribuer l'entièreté des enveloppes d'aide financière à la disposition de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE cette situation est aggravée par les règles de la SHQ qui empêchent une propriété de bénéficier de plus d'une aide financière; le bassin potentiel se réduit donc continuellement;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de majorer la valeur foncière uniformisée maximale des résidences admissibles afin de tenir compte de l'accroissement de la valeur foncière des bâtiments et d'augmenter le bassin de propriétés admissibles pour faire bénéficier aux citoyens de l'ensemble des fonds d'aide disponibles;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme à l'effet que si la valeur retenue doit favoriser l'accessibilité, elle doit aussi être inférieure à la valeur moyenne des résidences en milieu rural (90 000 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

DE majorer la valeur foncière uniformisée maximale à 90 000 \$,

QUE ces augmentations soient conditionnelles à la reconduction des programmes et au maintien minimal des paramètres et du cadre du programme existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 623-09-12

CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 376-05-12 relative à la désignation d'un représentant du Conseil de la MRC de Matane au sein du Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie mène ses activités sur un territoire partant du bassin versant de la rivière Des Capucins à l'Ouest, jusqu'à celui de la rivière Saint-Jean à l'Est de la péninsule, et que des sièges sont réservés pour des représentants des MRC de Matane, La Haute-Gaspésie et Côte-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un nouveau représentant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

DE désigner madame Manon Perreault, conseillère en environnement et cours d'eau, afin de représenter la MRC de Matane au sein du Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, représentant substitut;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses.

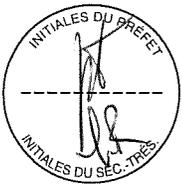
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 624-09-12

COMITÉ ZIP (ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE) DU SUD-DE-L'ESTUAIRE – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 377-05-12 relative à la désignation d'un représentant de la MRC de Matane au sein du conseil d'administration du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

DE désigner madame Manon Perreault, conseillère en environnement et cours d'eau, afin de représenter la MRC de Matane au sein du conseil d'administration du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, représentant substitut;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 625-09-12

COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (L.E.T.) – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 378-05-12 relative à la désignation d'un représentant de la MRC de Matane au sein du comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique (L.E.T.);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un nouveau représentant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

DE désigner madame Manon Perreault, conseillère en environnement et cours d'eau, afin de représenter la MRC de Matane au sein du comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique (L.E.T.) ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, représentant substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 626-09-12

37^E CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC SOUS LE THÈME « LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES : UN RÉSEAU POUR CONNECTER L'HUMAIN ET LA NATURE », LES 22 ET 23 NOVEMBRE 2012 À BOUCHERVILLE

CONSIDÉRANT le 37^e Congrès annuel de l'Association des biologistes du Québec (ABQ) qui aura lieu les 22 et 23 novembre 2012 à Boucherville;

CONSIDÉRANT l'intérêt de madame Manon Perreault, conseillère en environnement et cours d'eau, à participer à ce congrès en lien avec son travail à la MRC de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Manon Perreault à participer au 37^e Congrès annuel de l'Association des biologistes du Québec (ABQ) qui aura lieu les 22 et 23 novembre 2012 à Boucherville;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION 627-09-12

COLLOQUE QUÉBÉCOIS SUR LES PARCS RÉGIONAUX, LES 27 ET 28 NOVEMBRE 2012 DANS LES CANTONS-DE-L'EST

CONSIDÉRANT le Colloque québécois sur les parcs régionaux qui aura lieu les 27 et 28 novembre 2012 dans les Cantons-de-l'Est;

CONSIDÉRANT les projets de la MRC en lien avec la mise en place d'un parc régional et le projet de forêt de proximité;

CONSIDÉRANT l'intérêt de déléguer monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, ainsi que de monsieur David Soucy, ingénieur forestier, à participer à ce colloque en lien avec les projets de la MRC de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser messieurs Olivier Banville et David Soucy, à participer au Colloque québécois sur les parcs régionaux qui aura lieu les 27 et 28 novembre 2012 dans les Cantons-de-l'Est;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives;

QUE l'ensemble des frais encourus soit assumé par le fonds TPI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

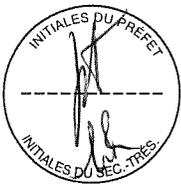
RÉSOLUTION 628-09-12

GÉNIE FORESTIER – AUTORISATION PAIEMENT #4 ET FINAL DE 2012 (RÉCOLTE 2011) – TRANSPORT JEAN-CLAUDE CHARETTE INC.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 522-08-11 du Conseil de la MRC de Matane acceptant de retenir la soumission de l'entreprise Transport Jean-Claude Charette inc. pour le transport du bois récolté sur les TPI (2011-2012);

CONSIDÉRANT le rapport de paiement #4 et final de 2012, préparé par monsieur David Soucy, ingénieur forestier de la MRC, en date du 29 août 2012, relativement au transport des bois sur TPI par Transport Jean-Claude Charette inc. :

Requérant : Transport Jean-Claude Charette inc.			
Mandat : Transport des bois sur TPI – saison 2011			
MCA	Description	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
263,40	De Ste-Paule vers Bois BSL Amqui	7,40	1 949,16
1,95	Déduction volume net des bois transportés	7,50	14,63
17,83	Déduction volume net des bois transportés	7,25	129,27
113,00	Ajustement des volumes au mesurage	8,50	960,50
Total :			3 053,55
5,0 % :			152,68
Sous-total :			3 206,23
9,50 % :			304,59
Grand total :			3 510,82



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement à Transport Jean-Claude Charette inc pour le rapport de paiement #4 et final de 2012 (Récole 2011) en lien avec le mandat de transport des bois sur les TPI de la MRC de Matane, au montant total de 3 510,82 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 629-09-12

GÉNIE FORESTIER – AUTORISATION PAIEMENT #3 ET FINAL POUR LE BOIS DE 2011 – SER-DES-MONTS – RÉCOLTE MANUELLE ET DÉBARDAGE DES BOIS SUR TPI

CONSIDÉRANT la résolution numéro 420-06-11 du Conseil de la MRC de Matane acceptant de confier à la Société d'exploitation des ressources des Monts (SER des Monts) le mandat d'exécution des travaux sylvicoles et de récolte sur les TPI pour la saison 2011, devant être réalisés conformément à la planification forestière effectuée et payés en conformité avec la grille de taux établis pour l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT le rapport de paiement # 3 et final pour le bois de 2011, préparé par monsieur David Soucy, ingénieur forestier de la MRC, en date du 29 août 2012, relativement au taux d'aide « redéfinition de l'emploi » de la grille de taux, à verser à la SER des Monts en lien avec les travaux :

Requérant : SER des Monts			
Mandat : Récolte manuelle et débardage – saison 2011			
MCA	Description	Prix unitaire (\$)	Total (\$)
113,00	ECCRPL # 0112731110006 et 0112731090037	16,08	1 817,04
42,93	ECCFI # 112727118035	16,12	692,03
225,14	ECCFT # 112727118032*	16,91	3 807,12
0	ECCFT # 112727118036 (incluse dans 8032)	16,91	--
40,53	CAEFI # 112727118031	17,15	695,09
	<i>*inclusion de la compensation de 144 mca après entente pour la variation des mesurages usines/SER des Monts. La compensation représente environ 50 % de la variation et est basée sur une analyse volumétrique.</i>		
		Total :	7 011,28
		5,0 % :	350,56
		Sous-total :	7 361,84
		9,50 % :	699,38
		Grand total :	8 061,22

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement à la SER des Monts pour le rapport de paiement #3 et final pour le bois de 2011 en lien avec l'exécution des travaux sur les TPI de la MRC de Matane, au montant de 8 061,22 \$ taxes incluses, payé en conformité avec la grille de taux établis pour l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 630-09-12

**GÉNIE FORESTIER – AUTORISATION PAIEMENT FINAL
(2^E VERSEMENT DE 50 %) – *ACTIVA ENVIRONNEMENT INC.* –
MANDAT « ÉTUDE POUR LE DÉPLOIEMENT D'UNE FORÊT DE
PROXIMITÉ DANS LA MRC DE MATANE »**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 117-02-12 du Conseil de la MRC mandatant *Activa Environnement inc.* afin de réaliser une étude pour le déploiement d'une forêt de proximité dans la MRC, financée par le FSTD (29 846 \$), le fonds TPI (29 847 \$), le CLD (4 000 \$) et un remboursement de taxes (2 895 \$), soit un montant total de 66 588 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la facture n° 002033 en date du 2012-07-04 relative au deuxième versement au montant de 28 958 \$ plus les taxes applicables, correspondant à 50 % des sommes prévues pour la réalisation du mandat;

CONSIDÉRANT QUE l'étude finale a été présentée aux membres du Conseil de la MRC de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise le paiement de la facture à *Activa Environnement inc.* au montant de 33 294,46 \$ taxes incluses, payable par le FSTD et le fonds TPI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 631-09-12

**MÉMOIRE DE LA MRC DE MATANE – AIRES D'INTENSIFICATION
DE LA PRODUCTION LIGNEUSE (AIPL)**

CONSIDÉRANT QUE la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent a annoncé une consultation publique sur les aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL) qui se tiendra jusqu'au 30 septembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC de Matane ont pris connaissance du projet de mémoire préparé par monsieur David Soucy, ingénieur forestier, et monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane entérine le contenu du mémoire et en autorise la transmission à la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent dans le cadre de la Consultation publique sur les AIPL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 632-09-12

SRSI – DISPOSITION D'ACTIFS EN FAVEUR DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT la liste des équipements désuets pour le SRSI mais utilisables à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE la priorité a été donné aux municipalités participantes de signifier leur intérêt pour acquérir ces équipements selon les prix indiqués sur ladite liste;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Paule a demandé la génératrice Pramac-S5000;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Les Méchins a demandé quatre à six boyaux de 2 pouces ½ et quatre à six de 1 pouce ½;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser le directeur du SRSI à disposer des équipements désuets en faveur des municipalités participantes qui ont manifesté leur intérêt;

D'autoriser le directeur du SRSI à disposer des équipements désuets de gré à gré et/ou par soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 633-09-12

SRSI – AUTORISATION DISPOSITION – VÉHICULE REMISÉ CASERNE DE SAINTE-PAULE (CITERNE GMC 1981)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de disposer du véhicule citerne GMC 1981, remisé à la caserne de Sainte-Paule, en le vendant de gré à gré ou à un récupérateur d'acier au prix marchand de l'acier usagé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser le directeur du SRSI à disposer du véhicule citerne GMC 1981, remisé à la caserne de Sainte-Paule, soit en le vendant de gré à gré ou à un récupérateur d'acier au prix marchand de l'acier usagé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

- a) Logo MRC;
- b) Invitation à la chasse aux faisans à Sainte-Paule, les 27 et 28 septembre 2012;
- c) Désignation d'un représentant de la MRC de Matane – Comité pour l'élaboration d'un plan d'affaires pour le projet régional éolien pour le Bas-Saint-Laurent.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 634-09-12

LOGO MRC

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont résolu de demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de modifier le nom de la MRC de Matane afin qu'il devienne « MRC de La Matanie »;

CONSIDÉRANT la proposition de logo de POSIMAGE pour la nouvelle identité visuelle de la MRC et la fabrication des deux enseignes qui seront installées sur l'Édifice de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont suggéré, lors de la rencontre du 4 septembre 2012, que le lancement de la nouvelle identité visuelle soit fait simultanément avec le nouveau nom de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane accepte la proposition de logo pour la nouvelle identité visuelle de la MRC;

QUE le lancement de la nouvelle identité visuelle soit fait simultanément avec le nouveau nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 635-09-12

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DE MATANE –
COMITÉ POUR L'ÉLABORATION DU PLAN D'AFFAIRES POUR LE
PROJET RÉGIONAL ÉOLIEN DE 225 MÉGAWATTS (MW)**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 199-03-12 du Conseil de la MRC de Matane, à titre de partenaire éventuel du projet régional éolien pour le Bas-Saint-Laurent, acceptant le principe du projet et s'engageant à participer au comité à mettre en place pour élaborer un plan d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE par cette même résolution, le Conseil précise que l'adhésion formelle et financière de la MRC de Matane devra faire l'objet d'une autre résolution sur la base du plan d'affaires élaboré;

CONSIDÉRANT QUE pour ce qui des coûts inhérents au démarrage du comité, il faudra prévoir un partage entre les parties prenantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

DE désigner monsieur Pierre Thibodeau, préfet, afin de représenter la MRC de Matane au sein du *Comité pour l'élaboration d'un plan d'affaires pour le projet régional éolien de 225 mégawatts (MW)*;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

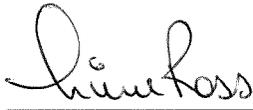
RÉSOLUTION 636-09-12

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 21 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

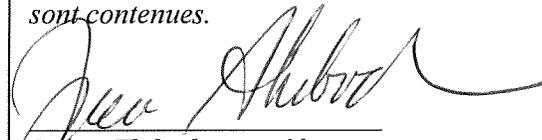


Pierre Thibodeau
Préfet



Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.



Pierre Thibodeau, préfet